

né pour commander aux autres peuples, et que Virgile pour cette raison appelle si noblement un peuple-roi, ne voulait recevoir de loi que de lui-même.

L'autorité du sénat était jugée nécessaire pour modérer les conseils publics, qui, sans ce tempérament, eussent été trop tumultueux. Mais, au fond, c'était au peuple à donner les commandements, à établir les lois, à décider de la paix et de la guerre. Un peuple qui jouissait des droits les plus essentiels de la royauté, entraînait en quelque sorte dans l'humeur des rois. Il voulait bien être conseillé, mais non pas forcé par le sénat. Tout ce qui paraissait trop impérieux, tout ce qui s'élevait au-dessus des autres; en un mot, tout ce qui blessait ou semblait blesser l'égalité que demande un État libre, devenait suspect à ce peuple délicat. L'amour de la liberté, celui de la gloire et des conquêtes, rendait de tels esprits difficiles à manier; et cette audace qui leur faisait tout entreprendre au dehors, ne pouvait manquer de porter la division au dedans.

Ainsi Rome, si jalouse de sa liberté; par cet amour de la liberté qui était le fondement de son État, a vu la division se jeter entre tous les ordres dont elle était composée. De là ces jalousies furieuses entre le sénat et le peuple, entre les patriciens et les plébéiens; les uns alléguant toujours que la liberté excessive se détruit enfin elle-même; et les autres craignant, au contraire, que l'autorité, qui de sa nature croît toujours, ne dégénérât enfin en tyrannie.

Entre ces deux extrémités, un peuple d'ailleurs si sage ne put trouver le milieu. L'intérêt particulier, qui fait que de part ou d'autre on pousse plus loin qu'il ne faut même ce qu'on a commencé pour le bien public, ne permettait pas qu'on demeurât dans des conseils modérés. Les esprits ambitieux et remuants excitaient les jalousies pour s'en prévaloir, et ces jalousies tantôt plus couvertes, et tantôt plus déclarées, selon les temps, mais toujours vivantes dans le fond des cœurs, ont enfin causé ce grand changement qui arriva du temps de César; et les autres qui ont suivi.

#### CHAPITRE VII.

La suite des changements de Rome est expliquée.

Il vous sera aisé d'en découvrir toutes les causes, si, après avoir bien compris l'humeur des Romains, et la constitution de leur république, vous prenez soin d'observer un certain nombre d'événements principaux, qui, quoique arrivés en des temps assez éloignés, ont une liaison manifeste. Les voici ramassés ensemble pour une plus grande facilité.

Romulus nourri dans la guerre, et réputé fils de Mars, bâtit Rome, qu'il peupla de gens ramassés, bergers esclaves, voleurs, qui étaient venus chercher la franchise et l'impunité dans l'asile qu'il avait ouvert à tout venant: il en vint aussi quelques-uns plus qualifiés et plus honnêtes.

Il nourrit ce peuple farouche dans l'esprit de tout entreprendre par la force, et ils eurent par ce moyen jusqu'aux femmes qu'ils épousèrent.

Peu à peu il établit l'ordre, et réprima les esprits par des lois très-saintes. Il commença par la religion, qu'il regarda comme le fondement des États<sup>1</sup>. Il la fit aussi sérieuse, aussi grave et aussi modeste que les ténèbres de l'idolâtrie le pouvaient permettre. Les religions étrangères et les sacrifices qui n'étaient pas établis par les coutumes romaines, furent défendus. Dans la suite, on se dispensa de cette loi; mais c'était l'intention de Romulus qu'elle fût gardée, et on en retint toujours quelque chose.

Il choisit parmi tout le peuple ce qu'il y avait de meilleur, pour en former le conseil public, qu'il appela le Sénat. Il le composa de deux ou trois cents sénateurs, dont le nombre fut encore après augmenté; et de là sortirent les familles nobles, qu'on appelait patriciennes. Les autres s'appelaient les plébéiens, c'est-à-dire, le commun peuple.

Le sénat devait digérer et proposer toutes les affaires: il en réglait quelques-unes souverainement avec le roi: mais les plus générales étaient rapportées au peuple, qui en décidait.

Romulus, dans une assemblée où il survint tout à coup un grand orage, fut mis en pièces pas les sénateurs, qui le trouvaient trop impérieux; et l'esprit d'indépendance commença dès lors à paraître dans cet ordre.

Pour apaiser le peuple, qui aimait son prince, et donner une grande idée du fondateur de la ville, les sénateurs publièrent que les dieux l'avaient enlevé au ciel, et lui firent dresser des autels.

Numa Pompilius, second roi, dans une longue et profonde paix, acheva de former les mœurs, et de régler la religion sur les mêmes fondements que Romulus avait posés.

Tullus Hostilius établit par de sévères règlements la discipline militaire, et les ordres de la guerre, que son successeur Ancus Martius accompagna de cérémonies sacrées, afin de rendre la milice sainte et religieuse.

Après lui, Tarquin l'Ancien, pour se faire des créatures, augmenta le nombre des sénateurs jusqu'au nombre de trois cents, où ils demeurèrent

<sup>1</sup> Dion. Hal. lib. II, cap. XVI.

rent fixés durant plusieurs siècles, et commença les grands ouvrages qui devaient servir à la commodité publique.

Servius Tullius projeta l'établissement d'une république sous le commandement de deux magistrats annuels qui seraient choisis par le peuple.

En haine de Tarquin le Superbe, la royauté fut abolie avec des exécutions horribles contre tous ceux qui entreprendraient de la rétablir; et Brutus fit jurer au peuple qu'il se maintiendrait éternellement dans sa liberté.

Les mémoires de Servius Tullius furent suivis dans ce changement. Les consuls, élus par le peuple entre les patriciens, étaient égaux aux rois, à la réserve qu'ils étaient deux qui avaient entre eux un tour réglé pour commander, et qu'ils changeaient tous les ans.

Collatin, nommé consul avec Brutus, comme ayant été avec lui l'auteur de la liberté, quoique mari de Lucrece, dont la mort avait donné lieu au changement, et intéressé plus que tous les autres à la vengeance de l'outrage qu'elle avait reçu, devint suspect, parce qu'il était de la famille royale, et fut chassé.

Valère, substitué à sa place, au retour d'une expédition où il avait délivré sa patrie des Véiens et des Étruriens, fut soupçonné par le peuple d'affecter la tyrannie, à cause d'une maison qu'il faisait bâtir sur une éminence. Non-seulement il cessa de bâtir; mais devenu tout populaire, quoique patricien, il établit la loi qui permet d'appeler au peuple, et lui attribue en certains cas le jugement en dernier ressort.

Par cette nouvelle loi, la puissance consulaire fut affaiblie dans son origine, et le peuple étendit ses droits.

A l'occasion des contraintes qui s'exécutaient pour dettes par les riches contre les pauvres, le peuple, soulevé contre la puissance des consuls et du sénat, fit cette retraite fameuse au mont Aventin.

Il ne se parlait que de liberté dans ces assemblées; et le peuple romain ne se crut pas libre s'il n'avait des voies légitimes pour résister au sénat<sup>1</sup>. On fut contraint de lui accorder des magistrats particuliers, appelés tribuns du peuple, qui pussent l'assembler, et le secourir contre l'autorité des consuls, par opposition, ou par appel.

Ces magistrats, pour s'autoriser, nourrissaient la division entre les deux ordres, et ne cessaient de flatter le peuple, en proposant que les terres des pays vaincus, ou le prix qui proviendrait de leur vente, fût partagé entre les citoyens.

<sup>1</sup> Dion. Hal. lib. VI, cap. VIII et seq.

Le sénat s'opposait toujours constamment à ces lois ruineuses à l'État, et voulait que le prix des terres fût adjugé au trésor public.

Le peuple se laissait conduire à ses magistrats séditieux, et conservait néanmoins assez d'équité pour admirer la vertu des grands hommes qui lui résistaient.

Contre ces dissensions domestiques, le sénat ne trouvait point de meilleur remède que de faire naître continuellement des occasions de guerres étrangères. Elles empêchaient les divisions d'être poussées à l'extrémité, et réunissaient les ordres dans la défense de la patrie.

Pendant que les guerres réussissent, et que les conquêtes s'augmentent, les jalousies se réveillent.

Les deux partis, fatigués de tant de divisions qui menaçaient l'État de sa ruine, conviennent de faire des lois, pour donner le repos aux uns et aux autres, et établir l'égalité qui doit être dans une ville libre.

Chacun des ordres prétend que c'est à lui qu'appartient l'établissement de ces lois.

La jalousie, augmentée par ces prétentions, fait qu'on résout d'un commun accord une ambassade en Grèce pour y rechercher les institutions des villes de ce pays, et surtout les lois de Solon, qui étaient les plus populaires. Les lois des Douze Tables sont établies: mais les décemvirs, qui les rédigèrent, furent privés du pouvoir dont ils abusaient.

Pendant que tout est tranquille, et que des lois si équitables semblent établir pour jamais le repos public, les dissensions se réchauffent par les nouvelles prétentions du peuple, qui aspire aux honneurs, et au consulat réservé jusqu'alors au premier ordre.

La loi pour les y admettre est proposée. Plutôt que de rabaisser le consulat, les Pères consentent à la création de trois nouveaux magistrats, qui auraient l'autorité des consuls sous le nom de tribuns militaires, et le peuple est admis à cet honneur.

Content d'établir son droit, il use modérément de sa victoire, et continue quelque temps à donner le commandement aux seuls patriciens.

Après de longues disputes, on revient au consulat, et peu à peu les honneurs deviennent communs entre les deux ordres, quoique les patriciens soient toujours plus considérés dans les élections.

Les guerres continuent, et les Romains soumettent, après cinq cents ans, les Gaulois Cisalpins leurs principaux ennemis, et toute l'Italie<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> App. Præf. op.

La commencent les guerres puniques; et les choses en viennent si avant, que chacun de ces deux peuples jaloux croit ne pouvoir subsister que par la ruine de l'autre.

Rome, prête à succomber, se soutient principalement, durant ses malheurs, par la constance et par la sagesse du sénat.

A la fin la patience romaine l'emporte: Annibal est vaincu, et Carthage subjuguée par Scipion l'Africain.

Rome victorieuse s'étend prodigieusement, durant deux cents ans, par mer et par terre, et réduit tout l'univers sous sa puissance.

En ces temps, et depuis la ruine de Carthage, les charges, dont la dignité aussi bien que le profit s'augmentait avec l'empire, furent brigüées avec fureur. Les prétendants ambitieux ne songèrent qu'à flatter le peuple; et la concorde des ordres, entretenue par l'occupation des guerres puniques, se troubla plus que jamais. Les Gracques mirent tout en confusion, et leurs séditions furent le commencement de toutes les guerres civiles.

Alors on commença à porter des armes, et à agir par la force ouverte dans les assemblées du peuple romain, où chacun auparavant voulait l'emporter par les seules voies légitimes, et avec la liberté des opinions<sup>1</sup>.

La sage conduite du sénat et les grandes guerres survenues modérèrent les brouilleries.

Marius, plébéien, grand homme de guerre, avec son éloquence militaire et ses harangues séditions, où il ne cessait d'attaquer l'orgueil de la noblesse, réveilla la jalousie du peuple, et s'éleva par ce moyen aux plus grands honneurs.

Sylla, patricien, se mit à la tête du parti contraire, et devint l'objet de la jalousie de Marius.

Les brigues et la corruption peuvent tout dans Rome. L'amour de la patrie et le respect des lois s'y éteint.

Pour comble de malheurs les guerres d'Asie apprennent le luxe aux Romains, et augmentent l'avarice.

En ce temps les généraux commencèrent à s'attacher leurs soldats, qui ne regardaient en eux jusqu'alors que le caractère de l'autorité publique.

Sylla, dans la guerre contre Mithridate, laissait enrichir ses soldats pour les gagner.

Marius, de son côté, proposait à ses partisans des partages d'argent et de terre.

Par ce moyen, maîtres de leurs troupes; l'un sous prétexte de soutenir le sénat, et l'autre sous

<sup>1</sup> *Vell. Patere. lib. II, cap. III.*

le nom du peuple, ils se firent une guerre furieuse jusque dans l'enceinte de la ville.

Le parti de Marius et du peuple fut tout à fait abattu, et Sylla se rendit souverain sous le nom de dictateur.

Il fit des carnages effroyables, et traita durement le peuple, et par voie de fait et de paroles, jusque dans les assemblées légitimes.

Plus puissant et mieux établi que jamais, il se réduisit de lui-même à la vie privée; mais après avoir fait voir que le peuple romain pouvait souffrir un maître.

Pompée, que Sylla avait élevé, succéda à une grande partie de sa puissance. Il flattait tantôt le peuple et tantôt le sénat pour s'établir; mais son inclination et son intérêt l'attachèrent enfin au dernier parti.

Vainqueur des pirates, des Espagnes et de tout l'Orient, il devient tout-puissant dans la république, et principalement dans le sénat.

César, qui veut du moins être son égal, se tourne du côté du peuple, et, imitant dans son consulat les tribuns les plus séditions, il propose avec des partages de terre, les lois les plus populaires qu'il put inventer.

La conquête des Gaules porte au plus haut point la gloire et la puissance de César.

Pompée et lui s'unissent par intérêt, et puis se brouillent par jalousie. La guerre civile s'allume. Pompée croit que son seul nom soutiendra tout, et se néglige. César actif et prévoyant remporte la victoire, et se rend le maître.

Il fait diverses tentatives pour voir si les Romains pourraient s'accoutumer au nom de roi.

Elles ne servent qu'à le rendre odieux. Pour augmenter la haine publique, le sénat lui décerne des honneurs jusqu'alors inouis dans Rome: de sorte qu'il est tué en plein sénat comme un tyran.

Antoine, sa créature, qui se trouva consul au temps de sa mort, émut le peuple contre ceux qui l'avaient tué, et tâcha de profiter des brouilleries pour usurper l'autorité souveraine. Lépidus, qui avait aussi un grand commandement sous César, tâcha de le maintenir. Enfin le jeune César, à l'âge de dix-neuf ans, entreprit de venger la mort de son père, et chercha l'occasion de succéder à sa puissance.

Il sut se servir, pour ses intérêts, des ennemis de sa maison et même de ses concurrents.

Les troupes de son père se donnèrent à lui, touchées du nom de César, et des largesses prodigieuses qu'il leur fit.

Le sénat ne peut plus rien: tout se fait par la force et par les soldats, qui se livrent à qui plus leur donne.

Dans cette funeste conjoncture, le triumvirat

abattit tout ce que Rome nourrissait de plus courageux et de plus opposé à la tyrannie. César et Antoine défirent Brutus et Cassius: la liberté expira avec eux. Les vainqueurs, après s'être défaits du faible Lépide, firent divers accords et divers partages, où César comme plus habile, trouvant toujours le moyen d'avoir la meilleure part, mit Rome dans ses intérêts, et prit le dessus. Antoine entreprend en vain de se relever, et la bataille Actiaque soumet tout l'empire à la puissance d'Auguste César.

Rome, fatiguée et épuisée par tant de guerres civiles, pour avoir du repos, est contrainte de renoncer à sa liberté.

La maison des Césars, s'attachant, sous le grand nom d'empereur, le commandement des armées, exerce une puissance absolue.

Rome, sous les Césars, plus soigneuse de se conserver que de s'étendre, ne fait presque plus de conquêtes que pour éloigner les Barbares qui voulaient entrer dans l'empire.

A la mort de Caligula, le sénat, sur le point de rétablir la liberté et la puissance consulaire, en est empêché par les gens de guerre, qui veulent un chef perpétuel, et que leur chef soit le maître.

Dans les révoltes causées par les violences de Néron, chaque armée élit un empereur; et les gens de guerre connaissent qu'ils sont maîtres de donner l'empire.

Ils s'emportent jusqu'à le vendre publiquement au plus offrant, et s'accoutument à secouer le joug. Avec l'obéissance, la discipline se perd. Les bons princes s'obstinent en vain à la conserver; et leur zèle pour maintenir l'ancien ordre de la milice romaine, ne sert qu'à les exposer à la fureur des soldats.

Dans les changements d'empereur, chaque armée entreprend de faire le sien; il arrive des guerres civiles, et des massacres effroyables.

Ainsi l'empire s'énerve par le relâchement de la discipline, et tout ensemble il s'épuise par tant de guerres intestines.

Au milieu de tant de désordres, la crainte et la majesté du nom romain diminue. Les Parthes, souvent vaincus, deviennent redoutables du côté de l'Orient, sous l'ancien nom de Perses qu'ils reprennent. Les nations septentrionales, qui habitaient des terres froides et incultes, attirées par la beauté et par la richesse de celles de l'empire, en tentent l'entrée de toutes parts.

Un seul homme ne suffit plus à soutenir le fardeau d'un empire si vaste et si fortement attaqué.

La prodigieuse multitude des guerres, et l'humeur des soldats, qui voulaient voir à leur tête

des empereurs et des césars, oblige à les multiplier.

L'empire même étant regardé comme un bien héréditaire, les empereurs se multiplient naturellement par la multitude des enfants des princes.

Marc-Aurèle associe son frère à l'empire. Sévère fait ses deux enfants empereurs. La nécessité des affaires oblige Dioclétien à partager l'Orient et l'Occident entre lui et Maximien: chacun d'eux surchargé se soulage en élisant deux césars.

Par cette multitude d'empereurs et de césars, l'État est accablé d'une dépense excessive, le corps de l'empire est désuni, et les guerres civiles se multiplient.

Constantin, fils de l'empereur Constantius Chlorus, partage l'empire comme un héritage entre ses enfants: la postérité suit ces exemples, et on ne voit presque plus un seul empereur.

La mollesse d'Honorius, et celle de Valentinien III, empereurs d'Occident, fait tout périr.

L'Italie et Rome même sont saccagées à diverses fois, et deviennent la proie des Barbares.

Tout l'Occident est à l'abandon. L'Afrique est occupée par les Vandales, l'Espagne par les Visigoths, la Gaule par les Francs, la Grande-Bretagne par les Saxons, Rome et l'Italie même par les Hérules, et ensuite par les Ostrogoths. Les empereurs romains se renferment dans l'Orient et abandonnent le reste, même Rome et l'Italie.

L'empire reprend quelque force sous Justinien, par la valeur de Bélisaire et de Narsès. Rome, souvent prise et reprise, demeure enfin aux empereurs. Les Sarrasins, devenus puissants par la division de leurs voisins, et par la nonchalance des empereurs, leur enlèvent la plus grande partie de l'Orient, et les tourmentent tellement de ce côté-là, qu'ils ne songent plus à l'Italie. Les Lombards y occupent les plus belles et les plus riches provinces. Rome, réduite à l'extrémité par leurs entreprises continuelles, et demeurée sans défense du côté de ses empereurs, est contrainte de se jeter entre les bras des Français. Pepin, roi de France, passe les monts et réduit les Lombards. Charlemagne, après en avoir éteint la domination, se fait couronner roi d'Italie, où sa seule modération conserve quelques petits restes aux successeurs des Césars; et en l'an 800 de Notre-Seigneur, élu empereur par les Romains, il fonde le nouvel empire.

Il est maintenant aisé de connaître les causes de l'élévation et de la chute de Rome.

Vous voyez que cet État fondé sur la guerre, et par là naturellement disposé à empiéter sur ses voisins, a mis tout l'univers sous le joug,

pour avoir porté au plus haut point la politique et l'art militaire.

Vous voyez les causes des divisions de la république, et finalement de sa chute, dans les jalousies de ses citoyens, et dans l'amour de la liberté poussé jusqu'à un excès et une délicatesse insupportables.

Vous n'avez plus de peine à distinguer tous les temps de Rome, soit que vous vouliez la considérer en elle-même, soit que vous la regardiez par rapport aux autres peuples; et vous voyez les changements qui devaient suivre la disposition des affaires en chaque temps.

En elle-même vous la voyez au commencement dans un état monarchique établi selon ses lois primitives; ensuite, dans sa liberté; et enfin soumise encore une fois au gouvernement monarchique, mais par force et par violence.

Il est aisé de concevoir de quelle sorte s'est formé l'état populaire, ensuite des commencements qu'il avait dès les temps de la royauté; et vous ne voyez pas dans une moindre évidence, comment dans la liberté s'établissaient peu à peu les fondements de la nouvelle monarchie.

Car de même que vous avez vu le projet de république dressé dans la monarchie par Servius Tullius, qui donna comme un premier goût de la liberté au peuple romain, vous avez aussi observé que la tyrannie de Sylla, quoique passagère, quoique courte, a fait voir que Rome, malgré sa fierté, était autant capable de porter le joug, que les peuples qu'elle tenait asservis.

Pour connaître ce qu'a opéré successivement cette jalousie furieuse entre les ordres, vous n'avez qu'à distinguer les deux temps que je vous ai expressément marqués: l'un, où le peuple était retenu dans certaines bornes par les périls qui l'environnaient de tous côtés, et l'autre où n'ayant plus rien à craindre au dehors, il s'est abandonné sans réserve à sa passion.

Le caractère essentiel de chacun de ces deux temps, est que dans l'un l'amour de la patrie et des lois retenait les esprits; et que dans l'autre tout se décidait par l'intérêt et par la force.

De là s'ensuivait encore que, dans le premier de ces deux temps, les hommes de commandement, qui aspiraient aux honneurs par les moyens légitimes, tenaient les soldats en bride et attachés à la république; au lieu que dans l'autre temps, où la violence emportait tout, ils ne songeaient qu'à les ménager, pour les faire entrer dans leurs desseins malgré l'autorité du sénat.

Par ce dernier état la guerre était nécessairement dans Rome, et par le génie de la guerre le commandement venait naturellement entre les mains d'un seul chef: mais parce que dans la

guerre, où les lois ne peuvent plus rien, la seule force décide, il fallait que le plus fort demeurât le maître; par conséquent, que l'empire retournât en la puissance d'un seul.

Et les choses s'y disposaient tellement par elles-mêmes, que Polybe, qui a vécu dans le temps le plus florissant de la république, a prévu, par la seule disposition des affaires, que l'état de Rome à la longue reviendrait à la monarchie<sup>1</sup>.

La raison de ce changement est que la division entre les ordres n'a pu cesser parmi les Romains, que par l'autorité d'un maître absolu; et que d'ailleurs la liberté était trop aimée pour être abandonnée volontairement. Il fallait donc peu à peu l'affaiblir par des prétextes spécieux, et faire par ce moyen qu'elle pût être ruinée par la force ouverte.

La tromperie, selon Aristote<sup>2</sup>, devait commencer en flattant le peuple, et devait naturellement être suivie de la violence.

Mais de là on devait tomber dans un autre inconvénient par la puissance des gens de guerre, mal inévitable à cet état.

En effet, cette monarchie que formèrent les Césars s'étant érigée par les armes, il fallait qu'elle fût toute militaire, et c'est pourquoi elle s'établit sous le nom d'empereur, titre propre et naturel du commandement des armées.

Par là vous avez pu voir que comme la république avait son faible inévitable, c'est-à-dire, la jalousie entre le peuple et le sénat, la monarchie des Césars avait aussi le sien; et ce faible était la licence des soldats qui les avaient faits.

Car il n'était pas possible que les gens de guerre, qui avaient changé le gouvernement, et établi les empereurs, fussent longtemps sans s'apercevoir que c'était eux en effet qui disposaient de l'empire.

Vous pouvez maintenant ajouter aux temps que vous venez d'observer, ceux qui vous marquent l'état et le changement de la milice; celui où elle est soumise et attachée au sénat et au peuple romain; celui où elle s'attache à ses généraux; celui où elle les élève à la puissance absolue, sous le titre militaire d'empereurs; celui où maîtresse, en quelque façon, de ses propres empereurs, qu'elle créait, elle les fait et les défait à sa fantaisie. De là le relâchement, de là les séditions et les guerres que vous avez vues; de là enfin la ruine de la milice avec celle de l'empire.

Tels sont les temps remarquables qui nous marquent les changements de l'état de Rome considérée en elle-même. Ceux qui nous la font con-

<sup>1</sup> Polyb. lib. vi, cap. 1 et seqq.; cap. xli et seqq.

<sup>2</sup> Polit. lib. v, cap. iv.

naître par rapport aux autres peuples, ne sont pas moins aisés à discerner.

Il y a le temps où elle combat contre ses égaux, et où elle est en péril. Il dure un peu plus de cinq cents ans, et finit à la ruine des Gaulois en Italie, et de l'empire des Carthaginois.

Celui où elle combat toujours plus forte et sans péril, quelque grandes que soient les guerres qu'elle entreprenne. Il dure deux cents ans, et va jusqu'à l'établissement de l'empire des Césars.

Celui où elle conserve son empire et sa majesté. Il dure quatre cents ans, et finit au règne de Théodose le Grand.

Celui enfin où son empire, entamé de toutes parts, tombe peu à peu. Cet état, qui dure aussi quatre cents ans, commence aux enfants de Théodose, et se termine enfin à Charlemagne.

Je n'ignore pas, Monseigneur, qu'on pourrait ajouter aux causes de la ruine de Rome beaucoup d'incidents particuliers. Les rigueurs des créanciers sur leurs débiteurs ont excité de grandes et de fréquentes révoltes. La prodigieuse quantité de gladiateurs et d'esclaves, dont Rome et l'Italie était surchargée, ont causé d'effroyables violences, et même des guerres sanglantes. Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens, ou par brigue ou par raison, qu'à peine pouvait-elle se reconnaître elle-même parmi tant d'étrangers qu'elle avait naturalisés. Le sénat se remplissait de Barbares: le sang romain se mêlait: l'amour de la patrie, par lequel Rome s'était élevée au-dessus de tous les peuples du monde, n'était pas naturel à ces citoyens venus de dehors; et les autres se gâtaient par le mélange. Les partialités se multipliaient avec cette prodigieuse multiplicité de citoyens nouveaux; et les esprits turbulents y trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entreprendre.

Cependant le nombre des pauvres s'augmentait sans fin par le luxe, par les débauches, et par la faimantise qui s'introduisait. Ceux qui se voyaient ruinés n'avaient de ressource que dans les séditions, et en tout cas se souciaient peu que tout pérît après eux. On sait que c'est ce qui fit la conjuration de Catilina. Les grands ambitieux, et les misérables qui n'ont rien à perdre, aiment toujours le changement. Ces deux genres de citoyens prévalaient dans Rome; et l'état mitoyen, qui seul tient tout en balance dans les États populaires, étant le plus faible, il fallait que la république tombât.

On peut joindre encore à ceci l'humeur et le génie particulier de ceux qui ont causé les grands mouvements, je veux dire des Grecques, de Marius, de Sylla, de Pompée, de Jules César, d'An-

toine et d'Auguste. J'en ai marqué quelque chose; mais je me suis attaché principalement à vous découvrir les causes universelles et la vraie racine du mal; c'est-à-dire cette jalousie entre les deux ordres, dont il vous était important de considérer toutes les suites.

#### CHAPITRE VIII.

Conclusion de tout le discours précédent, où l'on montre qu'il faut tout rapporter à une Providence.

Mais souvenez-vous, Monseigneur, que ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main: tantôt il retient les passions; tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants, il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs? il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance; il leur fait prévenir les maux qui menacent les États, et poser les fondements de la tranquillité publique. Il connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit; il l'éclaire, il étend ses vues, et puis il l'abandonne à ses ignorances: il l'aveugle, il la précipite; il la confond par elle-même: elle s'enveloppe; elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piège. Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours inflexible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin. Quand il veut lâcher le dernier, et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils. L'Égypte, autrefois si sage, marche enivrée, étourdie et chancelante, parce que le Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses conseils; elle ne sait plus ce qu'elle fait, elle est perdue. Mais que les hommes ne s'y trompent pas: Dieu redresse quand il lui plaît le sens égaré; et celui qui insultait à l'aveuglement des autres tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose, pour lui renverser le sens, que ses longues prospérités.

C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de hasard ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire, dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte tout concourt à la même fin; et c'est

faute d'entendre le tout, que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans les rencontres particulières.

Par là se vérifie ce que dit l'apôtre<sup>1</sup>, que « Dieu est heureux et le seul puissant, roi des rois, et seigneur des seigneurs. » Heureux, dont le repos est inaltérable, qui voit tout changer sans changer lui-même, et qui fait tous les changements par un conseil immuable; qui donne et qui ôte la puissance, qui la transporte d'un homme à un autre, d'une maison à une autre, d'un peuple à un autre, pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt, et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement.

C'est pourquoi tous ceux qui gouvernent se sentent assujettis à une force majeure. Ils font plus ou moins qu'ils ne pensent, et leurs conseils n'ont jamais manqué d'avoir des effets imprévus. Ni ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont mises dans les affaires; ni ils ne peuvent prévoir le cours que prendra l'avenir, loin qu'ils le puissent forcer. Celui-là seul tient tout en sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore; qui préside à tous les temps, et prévient tous les conseils.

Alexandre ne croyait pas travailler pour ses capitaines, ni ruiner sa maison par ses conquêtes. Quand Brutus inspirait au peuple romain un amour immense de la liberté, il ne songeait pas qu'il jetait dans les esprits le principe de cette licence effrénée par laquelle la tyrannie qu'il voulait détruire devait être un jour rétablie plus dure que sous les Tarquins. Quand les Césars flattaient les soldats, ils n'avaient pas dessein de donner des maîtres à leurs successeurs et à l'empire. En un mot, il n'y a point de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins

<sup>1</sup> 1. Tim. VI, 15.

que les siens. Dieu seul sait tout réduire à sa volonté. C'est pourquoi tout est surprenant, à ne regarder que les causes particulières, et néanmoins tout s'avance avec une suite réglée. Ce discours vous le fait entendre; et pour ne plus parler des autres empires, voyez par combien de conseils imprévus, mais toutefois suivis en eux-mêmes, la fortune de Rome a été menée depuis Romulus jusqu'à Charlemagne.

Vous croirez peut-être, Monseigneur, qu'il aurait fallu vous dire quelque chose de plus de vos Français et de Charlemagne qui a fondé le nouvel empire. Mais outre que son histoire fait partie de celle de France que vous écrivez vous-même, et que vous avez déjà si fort avancée, je me réserve à vous faire un second Discours, où j'aurai une raison nécessaire de vous parler de la France et de ce grand conquérant, qui étant égal en valeur à ceux que l'antiquité a le plus vantés, les surpasse en piété, en sagesse et en justice.

Ce même Discours vous découvrira les causes des prodigieux succès de Mahomet et de ses successeurs. Cet empire, qui a commencé deux cents ans avant Charlemagne, pouvait trouver sa place dans ce Discours: mais j'ai cru qu'il valait mieux vous faire voir dans une même suite ses commencements et sa décadence.

Ainsi je n'ai plus rien à vous dire sur la première partie de l'histoire universelle. Vous en découvrez tous les secrets, et il ne tiendra plus qu'à vous d'y remarquer toute la suite de la religion et celle des grands empires jusqu'à Charlemagne.

Pendant que vous les verrez tomber presque tous d'eux-mêmes, et que vous verrez la religion se soutenir par sa propre force, vous connaîtrez aisément quelle est la solide grandeur, et où un homme sensé doit mettre son espérance.

## POLITIQUE

TIRÉE DES PROPRES PAROLES

### DE L'ÉCRITURE SAINTE.

#### A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Dieu est le roi des rois: c'est à lui qu'il appartient de les instruire et de les régler comme ses ministres. Écoutez donc, Monseigneur, les leçons qu'il leur donne dans son Écriture, et apprenez de lui les règles et les exemples sur lesquels ils doivent former leur conduite.

Outre les autres avantages de l'Écriture, elle a encore celui-ci, qu'elle reprend l'histoire du monde dès sa première origine, et nous fait voir par ce moyen, mieux que toutes les autres histoires, les principes primitifs qui ont formé les empires.

Nulle histoire ne découvre mieux ce qu'il y a de bon et de mauvais dans le cœur humain, ce qui soutient et ce qui renverse les royaumes; ce que peut la religion pour les établir, et l'impiété pour les détruire.

Les autres vertus et les autres vices trouvent aussi dans l'Écriture leur caractère naturel, et on n'en voit nulle part dans une plus grande évidence les véritables effets.

On y voit le gouvernement d'un peuple dont Dieu même a été le législateur; les abus qu'il a réprimés et les lois qu'il a établies, qui comprennent la plus belle et la plus juste politique qui fut jamais.

Tout ce que Lacédémone, tout ce qu'Athènes, tout ce que Rome; pour remonter à la source, tout ce que l'Égypte et les États les mieux policés ont eu de plus sage n'est rien en comparaison de la sagesse qui est renfermée dans la loi de Dieu, d'où les autres lois ont puisé ce qu'elles ont de meilleur.

Aussi n'y eut-il jamais une plus belle constitution d'État que celle où vous verrez le peuple de Dieu.

Moïse, qui le forma, était instruit de toute la sagesse divine et humaine dont un grand et noble génie peut être orné; et l'inspiration ne fit que porter à la dernière certitude et perfection ce qu'avaient ébauché l'usage et les connaissances

du plus sage de tous les empires et de ses plus grands ministres, tel qu'était le patriarche Joseph, comme lui inspiré de Dieu.

Deux grands rois de ce peuple, David et Salomon, l'un guerrier, l'autre pacifique, tous deux excellents dans l'art de régner, vous en donneront non-seulement les exemples dans leur vie, mais encore les préceptes: l'un, dans ses divines poésies; l'autre, dans ses instructions que la sagesse éternelle lui a dictées.

Jésus-Christ vous apprendra, par lui-même et par ses apôtres, tout ce qui fait les États heureux: son Évangile rend les hommes d'autant plus propres à être bons citoyens sur la terre, qu'il leur apprend par là à se rendre dignes de devenir citoyens du ciel.

Dieu, enfin, par qui les rois règnent, n'oublie rien pour leur apprendre à bien régner. Les ministres des princes, et ceux qui ont une part sous leur autorité au gouvernement des États, et à l'administration de la justice, trouveront dans sa parole des leçons que Dieu seul pouvait leur donner. C'est une partie de la morale chrétienne que de former la magistrature par ses lois: Dieu a voulu tout décider, c'est-à-dire, donner des décisions à tous les états; à plus forte raison à celui d'où dépendent tous les autres.

C'est, Monseigneur, le plus grand de tous les objets qu'on puisse proposer aux hommes; et ils ne peuvent être trop attentifs aux règles sur lesquelles ils seront jugés par une sentence éternelle et irrévocable. Ceux qui croient que la piété est un affaiblissement de la politique, seront confondus; et celle que vous verrez est vraiment divine.